Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210218-14_21_IPC2021-DE

14/2021

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents **: 28**
Nombre de votants **: 34**
Date de convocation : **12 Février 2021**

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **18 FEVRIER**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 16h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : ADHESION 2021 INITIATIVE PAYS CATALAN

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa)- DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, PEREZ, MON, MON, CAZENOVE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) LELAURAIN (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :
R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
F.JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
B.BATARD (Thuir) R.PEREZ
J.PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) à S.CAZENOVE
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE

Absents:
A.BOURRAT, S.ADROGUER-CASASAYAS, S.RAYNAL (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas)
Y.BARBE (Villemolaque)

Madame Françoise BOUFFIL est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 27 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Communauté de Communes des Aspres
Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex
Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78
e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210218-14_21_IPC2021-DE

14/2021

INITIATIVE PAYS CATALAN : RECONDUCTION DE PARTENARIAT ET ADHESION 2021 :

VU les statuts de la Communauté fixés par délibération n°71/2016 du 27/09/2016 et notamment sa compétence en matière de développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

VU les délibérations n°05/17, n°51/18, n°12/19 et n°10/20 approuvant l'adhésion de la Communauté à la structure départementale « Initiative Pays Catalan »,

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la requête adressée aux EPCI du territoire, par la Structure départementale « Initiale Pays Catalan ».

Il en **RAPPELLE** l'objet, et **PRECISE** que cette structure appartient à un pôle national, ayant en charge l'accompagnement technique et financier de porteurs de projet sur l'ensemble du territoire départemental.

Il **RAPPELLE** le positionnement favorable du Conseil depuis 2017, approuvant la collaboration de la Communauté à la structure départementale portant ce projet,

et **RAPPELLE** que la Communauté a contribué au soutien de la structure par la cotisation annuelle, maintenue pour 2021 à 1500€, permettant de maintenir son champ de compétence et son niveau d'intervention auprès des porteurs de projets.

Le Président **INDIQUE** que la Communauté a été sollicitée pour le renouvellement de l'adhésion et du montant de la contribution dans les mêmes proportions.

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré,
A l'**UNANIMITE** des membres présents ou représentés,

ACCEPTE le renouvellement du soutien à la structure départementale « Initiative Pays Catalan ».

FIXE le montant de la contribution annuelle 2021 à mille cinq cent euros (1500€), étant entendu qu'elle fera l'objet d'un nouveau vote pour les années à venir.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à un engagement de la Communauté de Communes des Aspres auprès de cette entité afin d'accompagner les porteurs de projets professionnels à l'échelle territoriale.

DIT que l'inscription budgétaire sera portée au budget prévisionnel 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES BP 1 THUIR 66301

Le Président,

René OLIVE